

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/05/2014

Réception par le Prefet : 19/05/2014

Publication : 23/05/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-5-12-5

Séance du vendredi 16 mai 2014

CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE D'AMMERZWILLER EN AMMERTZWILLER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L.21111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil municipal de la Commune d'AMMERZWILLER du 9 décembre 2013 et le courrier du Maire d'AMMERZWILLER du 10 avril 2014 sollicitant l'avis du Conseil Général sur le changement de nom de sa Commune,
- VU les motivations émises par la Commune d'AMMERZWILLER à l'appui de sa demande,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable au changement de nom de la Commune d'AMMERZWILLER en AMMERTZWILLER.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions